Synfluid® PAO 9 cSt

Version 1.18 Date de révision 2026-10-23

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1

Informations sur le produit

Nom du produit : Synfluid® PAO 9 cSt
Matériel : 1121045, 1079853, 1079714

No.-CENuméro d'enregistrement

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
1-Dodecene, Trimer, Hydrogenated	151006-62-1 417-070-7 601-064-00-8	Chevron Phillips Chemical Company LP 01-0000016388-62-0004
1-Dodecene, Homopolymer, Hydrogenated	151006-63-2 438-390-3	Chevron Phillips Chemical Company LP 01-0000018318-67-0002

1.2

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Relevant Identified Uses Supported : Formulation
Lubrifiants - industriel
Lubrifiants - professionnel
Lubrifiants - consommateur
Fluides utilisés dans la transformation des métaux/huiles de laminage – industriel
Fluides utilisés dans la transformation des métaux/huiles de laminage – professionnel
Liquides fonctionnels – industriel
Liquides fonctionnels – professionnel
Liquides fonctionnels – consommateur

Utilisations déconseillées : Ce matériau ne doit pas être utilisé sans l'avis d'un expert à des fins autres que les utilisations identifiées dans la section 1.

1.3

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Chevron Phillips Chemical Company LP
9500 Lakeside Blvd.
The Woodlands, TX 77381

1.4

Numéro d'appel d'urgence:

Santé:
866.442.9628 (Amerique du Nord)
1.832.813.4984 (International)
Transport:
CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)
Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090
Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)
Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600
Argentine : +(54)-1159839431
EUROPE : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)
Autriche : VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
Belgique : 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
Bulgarie : +359 2 9154 233
Croatie : +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
Chypre : 1401
République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402
Danemark : Centre antipoison danois (Giftlinjen) : +45 8212 1212
Estonie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)
Finlande : 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)
France : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
Allemagne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)
Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
Islande : 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
Irlande : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Italie : CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON MILAN – Hôpital Niguarda Ca` Grande Tél. +39 02 66101029; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Agostino Gemelli », Service de Toxicologie Clinique Tél. +39 06 3054343 ; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Hôpital pour enfants Bambino Gesù Tél. +39 06 68593726 ; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Umberto I » Tél. +39 06 4997 8000 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FOGGIA – Hôpital Universitaire de Riuniti Tél. +39 0881 732326 ; CENTRE ANTIPOISON DE NAPLES – Hôpital « Antonio Cardarelli » Tél. +39 081 7472870 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FLORENCE – Hôpital Universitaire Careggi Tél. +39 055 7947819; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON PAVIE – IRCCS Fondation Salvatore Maugeri Tél. +39 0382 24444 ; CENTRE ANTIPOISON DE BERGAME – Hôpital Pape Jean XXIII Tél. 800 883 300 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON VÉRONE – Hôpital Universitaire Intégré Tél. 800 011 858;
Lettonie : Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone : 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)
Liechtenstein : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)
Lituanie : +370 (85) 2362052
Luxembourg : (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
Malte : +356 2395 2000
Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000
Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
Pologne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)
Portugal : Numéro de téléphone du CIAV : +351 800 250 250
Roumanie : +40213183606
Slovaquie : +421 2 5477 4166
Slovénie : Numéro de téléphone : 112
Espagne : Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol : +34 91 562 04 20 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Organisation qui a préparé : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie

la FDS
Adresse e-mail : SDS@CPChem.com
Site Internet : www.CPChem.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1

Classification de la substance ou du mélange
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Synonymes : PAO
Polyalphaolefin

Formule moléculaire : UVCB

Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé). :

Remarques : Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé).

1-Dodecene, Trimer, Hydrogenated	151006-62-1 417-070-7 601-064-00-8		10 - 30	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1

Description des premiers secours

Conseils généraux	:	Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
En cas d'inhalation	:	En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	:	Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Avis aux médecins

Symptômes	:	Pas d'information disponible.
Risques	:	Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair	:	262 - 276 °C (262 - 276 °C) Méthode: Cleveland Open Cup
Température d'auto-inflammation	:	351 °C (351 °C)

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Information supplémentaire	:	Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Protection contre les incendies et les explosions	:	Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Produits de décomposition	:	Oxydes de carbone.

dangereux

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

6.2

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4

Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	:	Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Utilisations déconseillées	:	Ce matériau ne doit pas être utilisé sans l'avis d'un expert à des fins autres que les utilisations identifiées dans la section 1.
Précautions pour le stockage en commun	:	Pas de matières à signaler spécialement.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2

Contrôles de l'exposition
Mesures d'ordre technique

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	Si la ventilation ou d'autres moyens techniques de contrôle ne sont pas adéquats pour maintenir une teneur en oxygène d'au moins 19,5 % par volume sous pression atmosphérique normale, il peut être approprié de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par le NIOSH-USA.
Protection des mains	:	Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
Protection des yeux	:	Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité à protection intégrale.
Protection de la peau et du corps	:	Choisissez la protection corporelle en fonction de la quantité et de la concentration de la substance, ainsi que de la tâche effectuée sur le lieu de travail. Un EPI approprié peut comprendre :. Vêtements légers de protection.
Mesures d'hygiène	:	Pratiques générales d'hygiène industrielle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Forme	:	liquide
État physique	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	Inodore

Données de sécurité

Point d'éclair	:	262 - 276 °C (262 - 276 °C) Méthode: Cleveland Open Cup
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	non
Température d'auto-inflammation	:	351 °C (351 °C)
Formule moléculaire	:	UVCB
Poids moléculaire	:	Non applicable
pH	:	Non applicable
Point d'écoulement	:	< -40 °C (< -40 °C)
Point/intervalle d'ébullition	:	> 260 °C (> 260 °C)
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité	:	6,87 - 6,96 L/G
Hydrosolubilité	:	Soluble dans les solvants d'hydrocarbures ; insoluble dans l'eau.
Viscosité, cinématique	:	53 cSt à 40 °C (40 °C) Méthode: ASTM D 445
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1

Réactivité : Stable à température et pression ambiantes normales.

10.2

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3

Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Information supplémentaire: Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4
Conditions à éviter : Donnée non disponible.

10.5
Matières à éviter : Donnée non disponible.

10.6
Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1
Informations sur les effets toxicologiques

Synfluid® PAO 9 cSt
Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 5.000 mg/kg
Espèce: Rat
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Synfluid® PAO 9 cSt
Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Espèce: Rat
Atmosphère de test: poussières/brouillard
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Synfluid® PAO 9 cSt
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2.000 mg/kg
Espèce: Rat
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Synfluid® PAO 9 cSt
Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Synfluid® PAO 9 cSt
Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Synfluid® PAO 9 cSt
Sensibilisation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Synfluid® PAO 9 cSt
Toxicité à dose répétée : Espèce: Rat, Mâle et femelle
Sex: Mâle et femelle
Voie d'application: gavage oral
Dose: 0, 1000 mg/kg/day
Durée d'exposition: 28 days
NOEL: 1.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 407
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Synfluid® PAO 9 cSt
Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Résultat: négatif
Remarques: L'information se rapporte au composé principal.

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif
Remarques: L'information se rapporte au composé principal.

Synfluid® PAO 9 cSt
Génotoxicité in vivo : Type de Test: Essai sur les micronoyaux de souris
Résultat: négatif
Remarques: L'information se rapporte au composé principal.

Synfluid® PAO 9 cSt
Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Synfluid® PAO 9 cSt
Toxicité pour le développement : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du foetus.
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Synfluid® PAO 9 cSt
Toxicité par aspiration : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

Évaluation toxicologique

Synfluid® PAO 9 cSt
Effets CMR : Cancérogénicité:
Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Mutagénicité:
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
Tératogénicité:
Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.
Toxicité pour la reproduction:
Pas toxique pour la reproduction

11.2
Informations sur les autres dangers

Synfluid® PAO 9 cSt

Information supplémentaire	:	Donnée non disponible.
Propriétés perturbant le système endocrinien	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1
Toxicité

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour les poissons	:	N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.
Toxicité pour les algues	:	N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

12.2
Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	:	Résultat: Devrait être intrinsèquement biodégradable.

12.3
Potentiel de bioaccumulation
Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Bioaccumulation	:	Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable.

12.4
Mobilité dans le sol

Mobilité	:	Donnée non disponible

12.5
Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats de l'évaluation PBT	:	Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6
Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants

système endocrinien	considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7
Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

12.8
Information écologique supplémentaire

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1
Méthodes de traitement des déchets
Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - 14.7
Informations relatives au transport
Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définitions réglementaire).
Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissement pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissement.

DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

Autres informations	**:**	**Polyolefin (molecular weight 300+), S.T. 2, Cat.Y**

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Législation nationale

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau
Classification conformément à VwVwS, Annexe 2.

15.2

Évaluation de la sécurité chimique

Composants :
Évaluation de la sécurité chimique

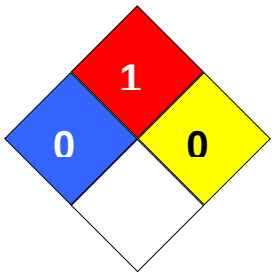
Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : ZEU_SEVES3 Mise à jour: Non applicable

État actuel de notification

Europe EU REACH	:	Ce produit est en totale conformité avec la réglementation REACH 1907/2006/CE.
Suisse CH INV	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
États-Unis d'Amérique (USA) US TSCA	:	Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
Canada CA. DSL	:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
Australie AU AIIC	:	Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire, des obligations/restrictions réglementaires s'appliquent
Nouvelle-Zélande NZ NZIoC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Japon JP ENCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Japon JP ISHL	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Corée KR KECI	:	Toutes les substances de ce produit ont été enregistrées, notifiées pour être enregistrées ou exemptées d'enregistrement par CPChem, par l'intermédiaire d'un représentant exclusif conformément à la réglementation K-REACH. L'importation de ce produit est autorisée si l'importateur officiel coréen a été inclus dans les notifications de CPChem, ou si l'importateur officiel en a lui-même notifié les substances.
Philippines PH PICCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Chine CN IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Taiwan TW TCSI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

NFPA Classification : Danger pour la santé: 0
Risque d'incendie: 1
Danger de réactivité: 0



Date de révision : 2026-10-23
Date de dernière parution : 2025-10-22

Date d'impression : 2026-11-01

Information supplémentaire

Numéro FDS patrimonial : 5653

NSF H1, HX-1 Registered, meets USDA 1998 H1 Guidelines

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

signification des abréviations et acronymes utilisés			
ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétrolifères spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical

	européen des substances chimiques existantes		Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Présumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %	ATE	Estimation de la toxicité aiguë

Annexe: Scénarios d'exposition

Table des Matières

Numéro	Titre
ES 1	Formulation; Utilisations industrielles (SU3).
ES 2	Lubrifiants - industriel; Utilisations industrielles (SU3).
ES 3	Lubrifiants - professionnel; Utilisations professionnelles (SU22).
ES 4	Lubrifiants - consommateur; Utilisations par les consommateurs (SU21).
ES 5	Fluides utilisés dans la transformation des métaux/huiles de laminage – industriel; Utilisations industrielles (SU3).
ES 6	Fluides utilisés dans la transformation des métaux/huiles de laminage – industriel; Utilisations professionnelles (SU22).
ES 7	Liquides fonctionnels – industriel; Utilisations industrielles (SU3).
ES 8	Liquides fonctionnels – professionnel; Utilisations professionnelles (SU22).
ES 9	Liquides fonctionnels – consommateur; Utilisations par les consommateurs (SU21).

ES 1: Formulation; Utilisations industrielles (SU3).

1.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	:	Formulation
Titre succinct structuré	:	Formulation; Utilisations industrielles (SU3).
Substance	:	1-Dodecene trimer, hydrogenated No.-CE: 417-070-7

Environnement		
CS 1	**Formulation**	ERC2

1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

1.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulation dans un mélange (ERC2)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.		
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Type du rejet	:	Rejet continu
Jours d'émissions	:	300
Conditions et mesures techniques et organisationnelles		
Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Assurer un traitement des eaux usées sur site. Air - efficacité minimale de 0,001 % Eau - efficacité minimale de 0,01 % Sol - efficacité minimale de 0,001 %		
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées		
Type de SEEU	:	Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	:	Épandage contrôlé des boues d'épuration sur les terres agricoles.
Effluent de SEEU	:	2.000 m3/d
Autres conditions affectant l'exposition environnementale		
Débit des eaux de surface réceptrices	:	18.000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	100

1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

1.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulation dans un mélange (ERC2)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Air	0,0000236 mg/m³ (EUSES)	
Eau douce	0,0000009 mg/l (EUSES)	0,000
Sédiment d'eau douce	0,072 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,184
Eau de mer	0,0000002 mg/l (EUSES)	0,000
Sédiment marin	0,018 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,462
Sol	1,0 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,227

1.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Non applicable

ES 2: Lubrifiants - industriel; Utilisations industrielles (SU3).

2.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	:	Lubrifiants - industriel
Titre succinct structuré	:	Lubrifiants - industriel; Utilisations industrielles (SU3).
Substance	:	1-Dodecene trimer, hydrogenated No.-CE: 417-070-7

Environnement		
CS 1	**Lubrifiants - industriel**	ERC4, ERC7, ERC8a, ERC8d, ERC9a, ERC9b

2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4) / Utilisation d'un fluide fonctionnel sur un site industriel (ERC7) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en intérieur) (ERC9a) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.		
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Type du rejet	:	Rejet continu
Jours d'émissions	:	300
Conditions et mesures techniques et organisationnelles		
Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Assurer un traitement des eaux usées sur site. Air - efficacité minimale de 0,003 % Eau - efficacité minimale de 0,000 % Sol - efficacité minimale de 0,1 %		
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées		
Type de SEEU	:	Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	:	Épandage contrôlé des boues d'épuration sur les terres agricoles.
Effluent de SEEU	:	2.000 m3/d

Autres conditions affectant l'exposition environnementale		
Débit des eaux de surface réceptrices	:	18.000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	100

2.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

2.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4) / Utilisation d'un fluide fonctionnel sur un site industriel (ERC7) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en intérieur) (ERC9a) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Air	0,0000044 mg/m³ (EUSES)	
Eau douce	0,0000009 mg/l (EUSES)	0,000
Sédiment d'eau douce	0,072 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,184
Eau de mer	0,0000002 mg/l (EUSES)	0,000
Sédiment marin	0,018 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,462
Sol	0,08 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,018

2.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Non applicable

ES 3: Lubrifiants - professionnel; Utilisations professionnelles (SU22).

3.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	:	Lubrifiants - professionnel
Titre succinct structuré	:	Lubrifiants - professionnel; Utilisations professionnelles (SU22).
Substance	:	1-Dodecene trimer, hydrogenated No.-CE: 417-070-7

Environnement		
CS 1	**Lubrifiants - professionnel**	ERC4, ERC7, ERC8a, ERC8d, ERC9a, ERC9b

3.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

3.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4) / Utilisation d'un fluide fonctionnel sur un site industriel (ERC7) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en intérieur) (ERC9a) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)

Caractéristiques du produit (de l'article)
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Type du rejet	:	Rejet continu
Jours d'émissions	:	25

Conditions et mesures techniques et organisationnelles
Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Assurer un traitement des eaux usées sur site. Air - efficacité minimale de 0,01 % Eau - efficacité minimale de 0,25 % Sol - efficacité minimale de 0,25 %

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées		
Type de SEEU	:	Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	:	Épandage contrôlé des boues d'épuration sur les terres agricoles.
Effluent de SEEU	:	2.000 m3/d

Autres conditions affectant l'exposition environnementale		
Débit des eaux de surface réceptrices	:	18.000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	100

3.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

3.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4) / Utilisation d'un fluide fonctionnel sur un site industriel (ERC7) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en intérieur) (ERC9a) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Air	0,0000044 mg/m³ (EUSES)	
Eau douce	0,0000009 mg/l (EUSES)	0,000
Sédiment d'eau douce	0,072 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,184
Eau de mer	0,0000002 mg/l (EUSES)	0,000
Sédiment marin	0,018 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,462
Sol	0,08 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,841

3.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Non applicable

ES 4: Lubrifiants - consommateur; Utilisations par les consommateurs (SU21).

4.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	:	Lubrifiants - consommateur
Titre succinct structuré	:	Lubrifiants - consommateur; Utilisations par les consommateurs (SU21).
Substance	:	1-Dodecene trimer, hydrogenated No.-CE: 417-070-7

Environnement		
CS 1	**Lubrifiants - consommateur**	ERC4, ERC7, ERC8a, ERC8d, ERC9a, ERC9b

4.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

4.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4) / Utilisation d'un fluide fonctionnel sur un site industriel (ERC7) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en intérieur) (ERC9a) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.		
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Type du rejet	:	Rejet continu
Jours d'émissions	:	365
Autres conditions affectant l'exposition environnementale		
Débit des eaux de surface réceptrices	:	18.000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	100

4.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

4.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4) / Utilisation d'un fluide fonctionnel sur un site industriel (ERC7) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en intérieur) (ERC9a) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition
Non applicable à une utilisation dispersive étendue.

4.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Non applicable

ES 5: Fluides utilisés dans la transformation des métaux/huiles de laminage – industriel; Utilisations industrielles (SU3).

5.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	:	Fluides utilisés dans la transformation des métaux/huiles de laminage – industriel
Titre succinct structuré	:	Fluides utilisés dans la transformation des métaux/huiles de laminage – industriel; Utilisations industrielles (SU3).
Substance	:	1-Dodecene trimer, hydrogenated No.-CE: 417-070-7

Environnement		
CS 1	**Fluides utilisés dans la transformation des métaux/huiles de laminage – industriel**	ERC4, ERC8a, ERC8d, ERC9a, ERC9b

5.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

5.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en intérieur) (ERC9a) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.		
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Type du rejet	:	Rejet continu
Jours d'émissions	:	20
Conditions et mesures techniques et organisationnelles		
Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Assurer un traitement des eaux usées sur site. Air - efficacité minimale de 0,001 % Eau - efficacité minimale de 0,000 % Sol - efficacité minimale de 0 %		
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées		
Type de SEEU	:	Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	:	Épandage contrôlé des boues d'épuration sur les terres agricoles.

Effluent de SEEU	:	2.000 m3/d
Autres conditions affectant l'exposition environnementale		
Débit des eaux de surface réceptrices	:	18.000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	100

5.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

5.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en intérieur) (ERC9a) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Air	0,000009 mg/m³ (EUSES)	
Eau douce	0,0000009 mg/l (EUSES)	0,000
Sédiment d'eau douce	0,072 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,184
Eau de mer	0,0000002 mg/l (EUSES)	0,000
Sédiment marin	0,018 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,462
Sol	0,167 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,038

5.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Non applicable

ES 6: Fluides utilisés dans la transformation des métaux/huiles de laminage – industriel; Utilisations professionnelles (SU22).

6.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	:	Fluides utilisés dans la transformation des métaux/huiles de laminage – professionnel
Titre succinct structuré	:	Fluides utilisés dans la transformation des métaux/huiles de laminage – industriel; Utilisations professionnelles (SU22).
Substance	:	1-Dodecene trimer, hydrogenated No.-CE: 417-070-7

Environnement		
CS 1	**Fluides utilisés dans la transformation des métaux/huiles de laminage – industriel**	ERC4, ERC8a, ERC8d, ERC9a, ERC9b

6.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

6.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en intérieur) (ERC9a) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.		
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Type du rejet	:	Rejet continu
Jours d'émissions	:	365
Conditions et mesures techniques et organisationnelles		
Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Assurer un traitement des eaux usées sur site. Air - efficacité minimale de 0,01 % Eau - efficacité minimale de 1,25 % Sol - efficacité minimale de 1,25 %		
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées		
Type de SEEU	:	Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	:	Épandage contrôlé des boues d'épuration sur les terres agricoles.

Effluent de SEEU	:	2.000 m3/d
Autres conditions affectant l'exposition environnementale		
Débit des eaux de surface réceptrices	:	18.000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	100

6.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

6.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en intérieur) (ERC9a) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Air	0,0000005 mg/m³ (EUSES)	
Eau douce	0,0000009 mg/l (EUSES)	0,000
Sédiment d'eau douce	0,072 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,184
Eau de mer	0,0000002 mg/l (EUSES)	0,000
Sédiment marin	0,018 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,462
Sol	0,076 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,017

6.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Non applicable

ES 7: Liquides fonctionnels – industriel; Utilisations industrielles (SU3).

7.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	:	Liquides fonctionnels – industriel
Titre succinct structuré	:	Liquides fonctionnels – industriel; Utilisations industrielles (SU3).
Substance	:	1-Dodecene trimer, hydrogenated No.-CE: 417-070-7

Environnement		
CS 1	**Liquides fonctionnels – industriel**	ERC7, ERC9a, ERC9b

7.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

7.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un fluide fonctionnel sur un site industriel (ERC7) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en intérieur) (ERC9a) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.		
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Type du rejet	:	Rejet continu
Jours d'émissions	:	20
Conditions et mesures techniques et organisationnelles		
Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Assurer un traitement des eaux usées sur site. Air - efficacité minimale de 0,01 % Eau - efficacité minimale de 0,000 % Sol - efficacité minimale de 0,1 %		
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées		
Type de SEEU	:	Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	:	Épandage contrôlé des boues d'épuration sur les terres agricoles.
Effluent de SEEU	:	2.000 m3/d
Autres conditions affectant l'exposition environnementale		
Débit des eaux de surface réceptrices	:	18.000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10

Facteur de dilution dans l'eau de mer : 100
au niveau local

7.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

7.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un fluide fonctionnel sur un site industriel (ERC7) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en intérieur) (ERC9a) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Air	0,0000012 mg/m³ (EUSES)	
Eau douce	0,0000009 mg/l (EUSES)	0,000
Sédiment d'eau douce	0,072 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,184
Eau de mer	0,0000002 mg/l (EUSES)	0,000
Sédiment marin	0,018 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,462
Sol	0,077 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,017

7.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Non applicable

ES 8: Liquides fonctionnels – professionnel; Utilisations professionnelles (SU22).

8.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	:	Liquides fonctionnels – professionnel
Titre succinct structuré	:	Liquides fonctionnels – professionnel; Utilisations professionnelles (SU22).
Substance	:	1-Dodecene trimer, hydrogenated No.-CE: 417-070-7

Environnement		
CS 1	**Liquides fonctionnels – professionnel**	ERC7, ERC9a, ERC9b

8.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

8.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un fluide fonctionnel sur un site industriel (ERC7) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en intérieur) (ERC9a) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.		
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Type du rejet	:	Rejet continu
Jours d'émissions	:	365
Conditions et mesures techniques et organisationnelles		
Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Assurer un traitement des eaux usées sur site. Air - efficacité minimale de 0,01 % Eau - efficacité minimale de 0,625 % Sol - efficacité minimale de 0,625 %		
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées		
Type de SEEU	:	Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	:	Épandage contrôlé des boues d'épuration sur les terres agricoles.
Effluent de SEEU	:	2.000 m3/d
Autres conditions affectant l'exposition environnementale		
Débit des eaux de surface réceptrices	:	18.000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10

Facteur de dilution dans l'eau de mer : 100
au niveau local

8.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

8.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un fluide fonctionnel sur un site industriel (ERC7) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en intérieur) (ERC9a) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Air	0,0000005 mg/m³ (EUSES)	
Eau douce	0,0000009 mg/l (EUSES)	0,000
Sédiment d'eau douce	0,072 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,184
Eau de mer	0,0000002 mg/l (EUSES)	0,000
Sédiment marin	0,018 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,462
Sol	0,072 Poids humide mg / kg (EUSES)	0,016

8.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Non applicable

ES 9: Liquides fonctionnels – consommateur; Utilisations par les consommateurs (SU21).

9.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	:	Liquides fonctionnels – consommateur
Titre succinct structuré	:	Liquides fonctionnels – consommateur; Utilisations par les consommateurs (SU21).
Substance	:	1-Dodecene trimer, hydrogenated No.-CE: 417-070-7

Environnement		
CS 1	**Lubrifiants - consommateur**	ERC7, ERC9a, ERC9b

9.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

9.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un fluide fonctionnel sur un site industriel (ERC7) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en intérieur) (ERC9a) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.		
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Type du rejet	:	Rejet continu
Jours d'émissions	:	365
Autres conditions affectant l'exposition environnementale		
Débit des eaux de surface réceptrices	:	18.000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	100

9.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

9.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un fluide fonctionnel sur un site industriel (ERC7) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en intérieur) (ERC9a) / Large utilisation dispersive d'un fluide fonctionnel (en extérieur) (ERC9b)

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition
Non applicable à une utilisation dispersive étendue.

9.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Non applicable